

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 28 (1890)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Le docteur Recordon  
**Autor:** Dufour, M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-191593>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
 six mois . . . 2 fr. 50  
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### CAUSERIES DU CONTEUR

2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

### Le docteur Recordon.

Tous nos journaux signalaient dernièrement aux nombreux amis de M. le Dr Recordon la notice biographique que vient de consacrer à sa mémoire M. le Dr Marc Dufour, dans la *Revue médicale de la Suisse romande*, et dont il n'ont reproduit que quelques fragments.

Nous nous faisons un pieux devoir de publier en entier cet intéressant travail qui respire à chaque page, à chaque ligne, les sentiments de respect affectueux de son auteur pour celui qui a laissé parmi nous d'aussi sincères et unanimes regrets.

Tous ceux qui ont connu de près ou de loin M. le Dr Recordon, qui ont apprécié les grandes qualités de son cœur, son entier dévouement à tout ce qui était bon, charitable et utile, liront avec un vif intérêt ces pages retraçant fidèlement et en termes élevés et touchants, une vie aussi belle et aussi bien remplie.

Le 26 décembre dernier, le Dr Recordon, doyen du corps médical vaudois et son plus respecté praticien, succombait à une maladie chronique des organes digestifs, qui n'avait guère interrompu son travail que depuis les premiers jours de décembre. Ce qu'avait été cette carrière de travail intelligent, de cordialité, de dévouement, la foule nombreuse et attristée de ceux qui lui rendirent les derniers devoirs le disait assez ; mais nous voulons cependant, par piété pour sa mémoire, et pour l'instruction de nos jeunes collègues, la retracer encore.

Frédéric Recordon naquit le 11 août 1811 à Rances (Vaud), enfant cadet d'une nombreuse famille. Nous savons qu'il fut élevé à Lausanne par sa mère, dont l'intelligence et le caractère paraissent avoir été ceux d'une femme de premier ordre. Aucun de ses contemporains ou de ses aînés ne nous a renseignés sur ce qu'il était dans ses études, mais, à juger par la souplesse et l'admirable verdeur de son esprit tard dans la vie, il est certain que, pour lui, les études doivent avoir été un jeu.

Nous le retrouvons vers 1831 à 1833 étudiant la médecine à Heidelberg, élève aimé de Tiedmann, qui enseignait l'anatomie et la physiologie ; de Chelius, le chirurgien encore jeune, mais de réputation européenne ; de Buchholtz enfin, qui enseignait la clinique médicale.

Le Dr Recordon paraît avoir étudié dans des circonstances sérieuses, peut-être

même difficiles, aussi étudiait-il sérieusement en se consacrant tout entier à ses travaux sans rien distraire de son temps pour la gaie vie d'étudiant à laquelle il semblerait cependant que son esprit, son entrain, sa cordialité, eussent dû l'entraîner.

Après Heidelberg, Recordon va à Paris, y entend les leçons qu'il juge nécessaire d'entendre, mais s'intéresse spécialement à la pratique oculistique du Dr Sichel, qui devait être établi depuis peu. Sichel, on le sait, fut un des premiers spécialistes en ophtalmologie dans le sens scientifique du mot. Il annonça des cours libres, des conférences cliniques, mais, n'ayant aucun caractère officiel, il n'attirait que quelques étudiants pensant plus à la science qu'à leurs examens. Recordon consacra un temps relativement grand à la clinique de Sichel ; il fut bientôt distingué par celui-ci, qui lui confia des travaux, de sorte que, d'auditeur, Recordon passa rapidement aide et ensuite assistant. C'est à Paris, aussi, que Recordon rencontra un camarade, Huc-Mazelet, de Morges, alors étudiant en médecine, plus tard son collègue au conseil de santé, et se lia avec lui d'une étroite amitié. La nature fine de Mazelet, la culture de son esprit et sa bonté, devaient rendre durables les liens d'amitié contractés à Paris, et particulièrement douloureuse la mort inattendue de cet ami, survenue en pleine activité, en 1869 déjà.

Quand il revint à Lausanne, il avait, outre une culture médicale générale, des connaissances ophtalmologiques aussi étendues qu'elles pouvaient l'être en ce temps. Dès lors, armé comme l'était son esprit, il pouvait tirer un large profit de toute pratique et de tout service hospitalier, même en l'absence d'un enseignement positif. Nous le voyons ainsi passer deux ans en qualité d'interne à l'hôpital cantonal de Lausanne et augmenter ses connaissances pratiques dans le service, à certains égards génial, quoique original, de Mathias Mayor, le chirurgien renommé d'alors. Recordon eut l'occasion de pratiquer dans ce service plusieurs opérations de cataracte avec succès, ce qui n'était point fréquent, et ce dont on faisait honneur à sa dextérité, sans que personne, en ce temps, pensât à louer la rigoureuse propreté.

Les études du Dr Recordon furent à la fois brèves, sérieuses et intenses, parce qu'elles se faisaient dans des conditions matérielles très modestes, et on peut ajouter son exemple à celui de tant d'autres, qui, après des études faites avec difficulté dans les moyens matériels, sont arrivés à une pratique au plus haut point satisfaisante pour eux, féconde pour leur pays.

Il y a là plus qu'une coïncidence. Le Dr Recordon le croyait aussi, tout comme il était pénétré de la vérité des vers connus de Goethe qu'il citait quelquefois :

Wer nie sein Brod mit Thränen ass,

C'est le souci, en effet, c'est la lutte, c'est l'àpre travail qui rendent l'homme fort et assurent le triomphe.

Après l'hôpital de Lausanne, Recordon passa deux ans aux bains de Lavey, médecin intérimaire entre le Dr Bezencenet et le professeur Lebert. Là aussi, malades et propriétaire de bains, enchantés de leur jeune médecin, firent leur possible pour le retenir, mais il sentait sa vocation ailleurs et revint à Lausanne.

La pratique du Dr Recordon est d'abord tout à fait générale ; il soigne jeunes et vieux, maladies internes et maladies chirurgicales, la campagne comme la ville. Toutefois, il recherche les occasions de mettre en pratique ses connaissances ophtalmologiques et son habileté opératoire. Il recueille d'abord quelques pauvres atteints de cataracte, il les loge dans une salle louée *ad hoc*, il les opère, il les guérit, et continue ainsi par son dévouement, et avec l'aide de Mme Recordon, à faire fonctionner ce petit dispensaire particulier. Nous sommes en 1842. Une dame de Lausanne qui venait d'être opérée par Chelius et de recouvrer la vue, M<sup>lle</sup> Elisabeth de Cerjat, a entendu parler, par le chirurgien éminent, du jeune docteur lausannois, elle s'intéresse aux gens privés de la vue, elle s'intéresse au docteur qui les soigne, et dans ses conversations avec son voisin et ami, le philanthrope William Haldimand, ce sujet sera revenu souvent. Un jour, le pasteur d'Ouchy, M. *Espérandieu*, rencontrant son ami le Dr Recordon lui dit : « J'ai un Anglais dans ma paroisse qui s'intéresse aux aveugles et sera content de faire ta connaissance. » Le docteur et le pasteur vont au Denantou, Recordon est présenté à Haldimand, et nous, qui avons vu le charme du docteur au déclin de l'âge, nous nous représentons aisément avec quelle rapidité cette riche et admirable nature de l'homme de trente ans a pu captiver, subjuger même, Haldimand, l'homme excellent qui aimait tout ce qui était intelligent, actif, dévoué et bon. Le fait est que cette entrevue fut le début de relations suivies dans lesquelles le vieillard témoigna au jeune médecin une confiance qui ne se démentit jamais et dans lesquelles le médecin eut souvent l'occasion de justifier cette confiance et cette amitié par des services réels.

De cette rencontre des bonnes intentions de M<sup>lle</sup> de Cerjat et de William Haldimand,

des grands moyens matériels de celui-ci, et de son grand esprit de sacrifice, de l'intelligence, enfin, du Dr Recordon et de l'initiative qu'il avait déjà prise selon ses modestes ressources, naquit l'idée de fonder un établissement destiné à l'éducation des aveugles et au traitement des gens atteints de maladies des yeux. Le nom du Dr Recordon est cité dans l'acte de fondation de l'Asile des aveugles, dans lequel nous relevons entre autres ces deux alinéas : « ils (les fondateurs) désirent que le Dr Recordon veuille bien accepter la place de médecin de l'établissement »... « l'origine étrangère d'un individu, ni sa religion ne pourront jamais être une cause d'exclusion de l'Asile des aveugles. » Ces deux alinéas indiquent d'une manière bien claire, à la fois, la confiance absolue et définitive que l'on avait dans le Dr Recordon et le caractère large, élevé et véritablement humain des nobles esprits auxquels nous devons cette fondation. Le projet de fondation de l'Asile des aveugles est daté du 3 janvier 1843, il est sanctionné par le Conseil d'Etat le 21 juillet suivant, conformément au décret du Grand Conseil daté du 10 juin 1843. Il entre ainsi rapidement dans sa période d'exécution. La municipalité de Lausanne céda à bas prix un terrain convenable à l'occident de la ville, l'Etat fit remise du droit de mutation, et les constructions purent commencer au mois de mars 1843. Bien des œuvres actuelles pourraient prendre modèle sur cette création déjà ancienne, pour la netteté des décisions et pour la manière rapide et sûre avec laquelle on faisait passer celles-ci à l'état de fait.

Pendant que la maison s'élevait, le Dr Recordon faisait, dès le printemps de 1843 et aux frais de M. Haldimand, l'essai d'un hôpital pour les maladies des yeux dans une maison particulière de la ville, et M. Henri Hirzel, élu dès cette époque aux fonctions importantes de directeur et d'instituteur des aveugles, faisait un séjour de plusieurs mois en Suisse et à l'étranger dans des établissements spéciaux.

(A suivre.)

### Salvator.

Le bock, 25 c. La canette, 40 c.

Tel est l'écriteau, toujours très apparent, qui se lit dans toutes nos brasseries, depuis quelques jours seulement.

Quest-ce donc que cette fameuse bière, dont la période de consommation est si courte, — trois ou quatre semaines au plus, — et d'où lui vient son ancienne réputation ?...

C'est dans un vieux monastère de Bavière que nous trouverons la réponse à cette question. L'Allemagne doit la bière de Salvator aux moines, comme la France leur doit la meilleure chartreuse, comme les bords du Léman leur doivent aussi l'excellent Dézaley, dont ils plantèrent les premiers ceps sur les coteaux rocailleux de Lavaux.

Depuis qu'il y eut des moines, il semble qu'ils se soient adonnés à la spécialité des liqueurs. Dès les premiers siè-

cles du moyen-âge, les érudits des couvents travaillèrent avec acharnement à l'étude des vinages, des essences, des esprits, des alcools et des distillations. Le résultat des longs et patients travaux des moines alchimistes fut quelques élixirs et liqueurs dont la composition se transmettait de génération en génération, dans les couvents et monastères.

On sait que les chartreux de l'Isère ont donné à la fabrication de leur liqueur un développement prodigieux. Ils réalisent chaque année d'énormes bénéfices, dont une partie va combler le déficit toujours croissant du trésor du pape, sous la dénomination de « denier de Saint-Pierre ».

A côté de la chartreuse, il faut citer la *bénédictine*, l'*élixir de longue vie de Sept-Fonds*, et la *trappistine*, due aux bons pères de l'abbaye de la Grâce-Dieu, dans le département du Doubs.

Quant à la bière de Salvator, voici son histoire :

A l'endroit occupé aujourd'hui par l'un des faubourgs les plus importants de Munich, se trouvait jadis un petit château appelé « Neudeck, » destiné au personnel de la cour, lorsqu'il s'adonnait aux plaisirs de la chasse et de la pêche, dans les parages buissonneux qui formaient alors les rives de l'impétueuse Isar. Guillaume V, surnommé le pieux, qui dès 1596 avait abdicqué en faveur de son fils, Maximilien I<sup>er</sup>, fit construire, aux environs de « Neudeck », son château favori, un monastère qu'agrandirent et embellirent dans la suite les moines de l'Ordre de Saint-Paul, qui s'y étaient établis, et obtinrent en 1670 la concession d'une brasserie, dont la renommée ne tarda pas à grandir, grâce à l'excellente bière qui s'y fabriquait, et grâce surtout à la *bière double* (Doppelbier) qu'on débitait tous les ans lors de la fête de l'Ordre de Saint-Paul et pendant l'Octave qui la suivait.

La cour prenait toujours part à cette fête, et c'est à elle qu'était réservée la bière double, dont le restant seulement était distribué à la foule qui affluait en masses compactes. L'usage d'envoyer à la cour la primeur de la bière de Salvator existe encore de nos jours.

L'étymologie du mot « Salvatorbier » (bière de Salvator) ne saurait guère s'expliquer que par le nom de « Sanct Vaterbier », sous lequel le peuple désignait autrefois cette bière double. La dénomination de ce fameux produit pourrait également être due aux moines eux-mêmes qui, en lui donnant le nom de « Vaterbier », auraient agi par reconnaissance envers le fondateur de leur ordre qu'ils appelaient « Vater ».

Le monastère de Neudeck fut fermé en 1799, lors de la sécularisation des

couvents de Bavière, puis transformé en maison pénitentiaire en 1807.

En 1813, M. Zacherl se rendit acquéreur de la brasserie et du grand jardin du monastère. L'ancien bâtiment, après avoir été complètement démoli, fit place à la grande brasserie actuelle, qui y fut construite de 1825 à 1837.

En devenant le propriétaire de cette brasserie, M. Zacherl acquit le droit exclusif de brasser et de débiter la bière de Salvator. Le débit se fit, jusqu'en 1846, dans la brasserie même, et comme il ne durait que trois jours, l'affluence était énorme; plus tard, et jusqu'en 1861, il eut lieu dans le jardin, et enfin, à partir de cette époque, dans une dépendance de la brasserie, située sur une hauteur d'où l'on jouit d'une vue splendide sur Munich et ses environs. Le débit de la bière de Salvator y commence tous les ans le dimanche qui précède la Saint-Joseph, c'est-à-dire le 19 mars, et dure jusqu'à épuisement complet de l'approvisionnement, c'est-à-dire tout au plus trois semaines.

Les envois s'effectuent dans la première quinzaine de mars.

Quoique très alcoolique, la bière de Salvator doit s'écouler dans un espace de temps limité, car la grande quantité de matière sucrée qu'elle renferme entretient une fermentation constante. Aussi, la provision de mars, — saison la plus favorable pour sa fabrication, — une fois épuisée, adieu le Salvatorbier; il faut attendre jusqu'au prochain printemps.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre précédent numéro, vous avez parlé des soucis constants et des angoisses que doit occasionner à Rothschild la gérance de sa fortune. Permettez-moi de vous citer à l'appui de vos arguments une lettre d'un des plus célèbres millionnaires de l'Amérique, le fameux Vanderbilt, lettre qui prouve suffisamment que les possesseurs de ces immenses fortunes ont des jouissances proportionnées aux trésors dont ils disposent.

Vanderbilt écrivait, à ce sujet, à l'un de ses amis :

« Une fortune de deux cents millions de dollars (plus d'un milliard de francs) est un fardeau trop lourd pour un homme. Ce poids m'écrase et me tue. Je n'en recueille aucun plaisir, je n'en retire aucun bien. En quoi suis-je plus heureux que mon voisin qui possède un demi-million? Il goûte mieux que moi les vraies jouissances de la vie. Sa maison vaut la mienne, sa santé est meilleure; il vivra plus longtemps, et lui, du moins, peut se fier à ses amis! »

M. Vanderbilt avait peut-être raison, — mais encore faut-il posséder le demi-million dont il parle avec tant de désinvolture!